

REGLEMENT DU CONCOURS DESSIN Rencontre avec la Belgique 2020

**« BD de ma jeunesse » 16 ans et +
« Amitiés franco-belges » 6 – 15 ans**

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Dans le cadre de l'exposition « Rencontre avec... la Belgique » organisée par la Médiathèque Départementale des Vosges, la Mairie de Corcieux organise un concours dessin, libre et gratuit.

Le concours se déroule du 16 octobre au 28 novembre 2020.

L'envoi des dessins devra se faire impérativement avant le lundi 23 novembre 2020.

ARTICLE 2 - THÈME

Le thème « BD de ma jeunesse » est proposé aux 16 ans et +

Le thème « Amitiés franco-belges » est proposé aux 6 – 15 ans

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert aux amateurs à partir de 6 ans à l'exclusion des membres du jury.

2 catégories sont distinguées :

- Catégorie des 6 – 15 ans
- Catégorie 16 ans et +

Un seul dessin par personne inscrite est accepté.

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les dessins remis par les participants à des fins de publications communales : Facebook, site internet, bulletin municipal...

Le dessin doit être original (pas de dessin décalqué ou copié d'un ouvrage ou support existant) inspiré et réalisé par le participant lui-même.

Le dessin devra être envoyé au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un e-mail à :

animation@mairie-corcieux.fr

ou

Déposé à l'accueil de la mairie de Corcieux

La photo du dessin devra être de qualité suffisante pour une impression par l'organisateur.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.jpg »

Le sujet de l'e-mail sera sous la forme : « concours-dessin-nom-prénom »

Le corps de l'email comprendra :

- La date
- Un commentaire de quelques lignes (optionnel)
- La catégorie à laquelle le dessin appartient (6-15 ans ou 16 ans et +)
- L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
- L'e-mail du participant

Les dessins ne respectant pas ces critères seront éliminés.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les dessins seront évalués sur leurs valeurs technique et artistique par le jury.

ARTICLE 5 : PRIX

Les gagnants de chaque catégorie recevront un prix. Ce prix ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les dessins seront exposés au pôle culturel et visibles à partir du Samedi 7 novembre jusqu'au Samedi 28 novembre 2020.

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS

Les résultats du concours seront proclamés lors du vernissage de l'exposition « Rencontre avec » le Samedi 28 novembre.

Les gagnants seront informés par e-mail et les résultats seront dévoilés sur le site internet et la page Facebook de la commune de Corcieux ainsi que sur la page Facebook du pôle culturel.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Les gagnants retireront leur prix le jour de la remise des prix ou par la suite, à l'accueil de la mairie de Corcieux.

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer des dessins au contenu inapproprié. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉS

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature. En cas de force majeure la Mairie de Corcieux se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents ou le représentant légal.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.